



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche

CAB/AA/5896

Paris, le

28 JAN. 2015

Cher Monsieur le Ministre, *Cher Jean-Pierre,*

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation budgétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche. Votre lettre me permet de vous apporter les informations et les précisions suivantes.

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) a fait l'objet d'une priorité constante de la part du gouvernement. Pour la 3ème année consécutive, il augmentera en 2015. Depuis 2012, les moyens des établissements d'enseignement supérieur ont ainsi augmenté de près de 280 M€.

Par ailleurs, les moyens alloués à la Vie étudiante ont représenté un effort de 458 M€ depuis 2012 dans le cadre d'une réforme des bourses sur critères sociaux. Les mesures prises comprennent notamment le financement du 10ème mois de bourse ; la création d'un échelon 7 de bourse ; la création d'un échelon 0 bis, permettant à 132 500 étudiants de bénéficier de 1 000 euros d'aide annuelle en plus de l'exonération des droits d'inscription ; la création de 8 000 aides d'autonomie avérée des étudiants, dont le montant va de 4 000 à 5 500 euros. De même, toutes les bourses ont également été augmentées aux rentrées de 2012, 2013 et de 2014 pour maintenir le pouvoir d'achat des étudiants.

Concernant plus précisément la loi de finances pour 2015, un amendement qui était destiné à financer des dépenses supplémentaires votées en première lecture à l'Assemblée nationale n'a finalement pas concerné les établissements d'enseignement supérieur, les 70 M€ retranchés dans un premier temps à ce budget ayant été rétablis en seconde lecture à l'Assemblée nationale.

Pour les années à venir, des garanties sont données concernant la pérennité de la priorité accordée à la jeunesse et à l'enseignement supérieur. Ainsi, conformément aux engagements pris en 2012, 1 000 emplois supplémentaires continueront d'être créés chaque année dans l'enseignement supérieur jusqu'à la fin de la mandature. C'est un effort considérable pour garantir la qualité des conditions d'études des étudiants. Par ailleurs, le budget triennal prévoit la prise en compte pérenne, pour les universités, du glissement vieillesse-technicité (GVT) ainsi que de la compensation boursière.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
1 bis rue Croix de Malte
45000 ORLEANS

21 rue Descartes - 75231 Paris cedex 05 - Tél : 01 55 55 90 90

Enfin, la dégradation de la situation budgétaire de certaines universités est essentiellement liée aux conditions dans lesquelles celles-ci ont dû, sans préparation, affronter l'autonomie qui résultait de la loi LRU en 2009. Depuis 2012, cette situation s'est nettement améliorée grâce aux mesures d'accompagnement que le gouvernement a mis en place auprès des établissements en difficulté. Aujourd'hui, les résultats sont là : sur 103 établissements d'enseignement supérieur, seuls 8 établissements étaient effectivement en déficit lors de la clôture de l'exercice 2013, alors qu'ils étaient 16 en 2012.

Le gouvernement est conscient des efforts importants réalisés par les universités depuis plusieurs années pour optimiser leur gestion dans un cadre budgétaire contraint. Il accompagnera au mieux les universités et les organismes de recherche, dont les moyens seront préservés par la loi de finances pour 2015.

de

de Jean-Pierre,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Amitiés



Geneviève FIORASO